

Brûlé en classe à l'éthanol, Louison ne veut plus d'accident comme le sien

Par Florence MéréoLe 4 février 2020 à 16h22, modifié le 4 février 2020 à 22h09

6-8 minutes

Pour raconter son histoire, Louison ne s'appesantit pas. Pas plus qu'il ne s'épanche. Mais ses mots économes d'adolescent valent finalement plus qu'un long discours. « Je vois une boule de feu. Je suis projeté de ma chaise, sur un mètre. Il y a des flammes sur mon visage, mes bras, mon torse », décrit-il. Trois phrases, prononcées au présent, pour résumer l'impensable accident dont il a été victime il y a un peu plus de deux ans.

Ce 1er juin 2017, l'alors collégien en 5e, a été sérieusement brûlé lors d'une expérience menée en classe par sa professeur, dans son collège, à Saint-Lô (Manche). Une manipulation d'éthanol — de l'alcool, plus simplement — bouillant qui a mal tourné et dont son visage avenant garde la mémoire. « C'est ce qui est en blanc sur ma peau », indique-t-il uniment, en passant ses doigts sur son front, sa paupière gauche, le long de ses cheveux châains.

Trois greffes, sept anesthésies

Si Louison, désormais lycéen de 14 ans, prend aujourd'hui la parole pour la première fois, c'est pour « qu'il n'y ait plus d'accident comme le mien », résume ce bon élève. Le 25 mars, se tiendra le procès de son enseignante et du principal du collège, poursuivis pour « blessures involontaires ». Comme ses parents, Nathalie et Ludovic Ternois, l'ado blessé espère que ce temps judiciaire sera l'occasion d'une prise de conscience collective.





Ludovic et Nathalie Ternois, les parents de Louison./LP/Guillaume Georges

« Il faut interdire l'utilisation d'éthanol dans les établissements scolaires au nom du principe de précaution », clament-ils dans le café le long de la Vire, où nous les rencontrons. Leur souhait, ils l'ont couché dans [une pétition publiée en juin dernier](#), mais qui n'a pas trouvé d'oreille attentive au ministère de l'Education nationale.

Le jeudi de l'accident, Louison et une camarade avaient été invités par leur professeur de SVT à assister à une expérience afin de la relater dans le journal du collège. Il s'agissait de décolorer des feuilles vertes pour mettre en évidence la photosynthèse. « Elle nous a dit qu'elle allait mettre de l'éthanol pour accélérer le processus. Dans ma tête, je ne me suis pas dit *ça va brûler* », se rappelle le garçon à qui aucune protection n'avait été remise. Le reste, ce sont les flammes éteintes à coups de torchon dans la classe, l'eau froide qui coule sur son corps, l'ambulance puis l'hélicoptère qui le mène à l'hôpital de Nantes où ses parents le retrouvent, visage et torse « momifiés ».

Il faudra trois greffes, dont une de son cuir chevelu, pour réparer sa peau. Des cures thermales pour apaiser et calmer les douleurs. De la kinésithérapie, trois fois par semaine, pour assouplir la bride qui menace le mouvement de son coude. Du temps, aussi pour

dépasser le choc et enlever les serviettes qui recouvraient la télé et les miroirs à la maison. « Aujourd'hui, je vais bien et j'en parle sans problème », note Louison, féru de numérique, aussi à l'aise dans ses baskets que sur ses rollers.

La réglementation sur les paillasses

Le Parisien

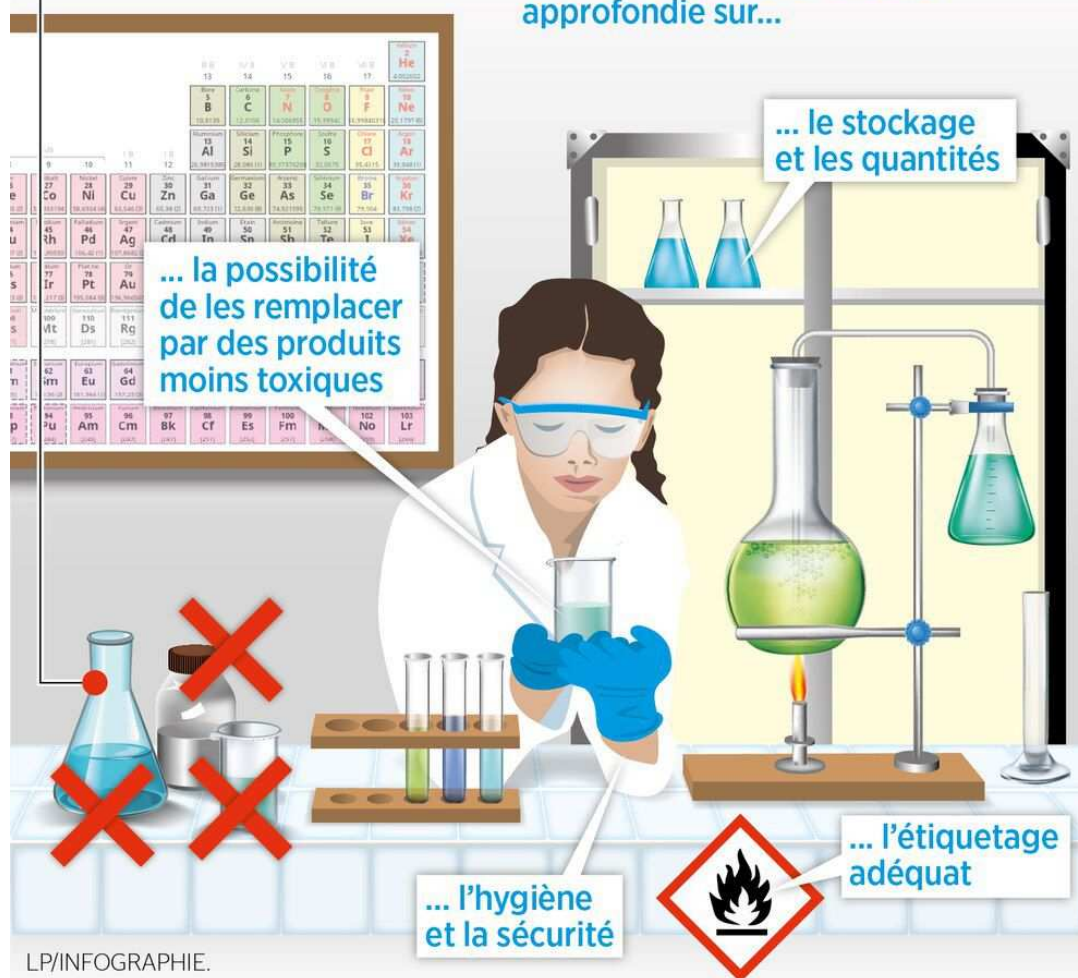
PRODUITS OFFICIELLEMENT INTERDITS

Benzène,
mercure,
formol (formaldéhyde)

PRODUITS AUTORISÉS

Ethanol, méthanol, permanganate de potassium, acétone, acide nitrique, acide sulfurique, acide chlorhydrique, hydroxyde de sodium, chlorure de sodium...

Ils font l'objet d'une réflexion approfondie sur...



«Il faut en finir avec les apprentis sorciers»

Mais ses parents, tout juste quinquagénaires, gardent la gorge nouée. « Un an pile après Louison, au petit-déjeuner, nous avons appris à la radio, que des élèves en Vendée avaient été brûlés, la colère est montée très haut. Il faut en finir avec les apprentis

sorciers, il n'y a rien de vital dans cette expérience », s'émeut Nathalie, référente éducative à l'aide sociale à l'enfance.

« Nous avons écrit à l'inspecteur d'académie, au ministre... Si quelqu'un avait ouvert nos courriers, ces gamins auraient pu être épargnés », renchérit Ludovic, enseignant. D'une voix douce, Louison acquiesce : « Si ce que demandent mes parents aboutit, ça peut sauver des élèves. On a envie d'être utiles à d'autres jeunes. »

Newsletter - L'essentiel de l'actu

Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

VIDÉO. Brûlé en classe à l'éthanol : «Il y a eu une boule de feu et j'ai été projeté de ma chaise»

Louison n'est pas un cas isolé

Quinze jours avant celui de son fils Louison, Ludovic Ternois, enseignant, se souvient parfaitement avoir parlé en salle des profs d'un accident survenu dans un lycée à Limoges. Le 16 mai 2017, une professeure de SVT a en effet été grièvement brûlée lors d'une manipulation d'éthanol bouillant devant ses élèves de seconde. Avant cela, et après, d'autres élèves et enseignants ont été la proie de ce produit extrêmement inflammable, utilisé pour mettre en évidence la production de matière organique par les végétaux, comme la chlorophylle. Le 31 mai 2018, dans un établissement de Chantonnay, en Vendée, ce sont ainsi trois lycéens et leur enseignant qui ont été brûlés, dont une jeune fille de quinze ans, gravement touchée et alors hélicoptérée dans un état critique à l'hôpital de Nantes.

C'est cette succession de cas qui ont conduit les parents de Louison à écrire au ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, et à publier une pétition demandant l'interdiction des expériences à base d'éthanol dans le milieu scolaire. « Nous soutenons cette

démarche, car on a tendance à minimiser la présence de produits inflammables dans les classes et la dangerosité qu'ils représentent alors que les brûlures entraînent des séquelles irréversibles », insiste Laurent Gaudens, le fondateur de Burns and Smile, une association qui vient en aide aux brûlés. En France, 400 000 personnes sont chaque année victimes d'une brûlure, dont plus de 9 000 sont hospitalisées. « L'Education nationale doit prendre ce sujet, qui n'est pas un sujet classique, très au sérieux », reprend Laurent Gaudens.

Contacté, le ministère n'a pas indiqué si une interdiction était à l'étude mais il nous précise que toutes les manipulations impliquant un risque chimique doivent être hautement encadrées. Et qu'élèves comme corps enseignant doivent être munis « d'équipement de protection individuelle », enjoint-il, précisant que des alternatives à cette méthode existent. Les sites SVT des académies de Versailles ou de Nancy-Metz proposent ainsi d'autres protocoles qui permettent d'expérimenter, avec plus de sécurité.